



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cultivons ensemble les projets culturels de demain



**LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DÉVELOPPE
SON ACTION EN LIEN ÉTROIT AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VIA SES
SERVICES DÉCONCENTRÉS.**

Scannez ce mosaïcode pour découvrir notre action dans les territoires et trouver vos contacts utiles en région.

UN MINISTÈRE DE PROXIMITÉ

Le ministère de la Culture protège et valorise les patrimoines et l'architecture, soutient la création, promeut la diversité culturelle et favorise l'accès et la participation de tous à l'art et à la culture. Sa politique nationale se déploie dans les territoires grâce aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC), aux directions des affaires culturelles (DACP) en Outre-mer, ainsi qu'à ses nombreux opérateurs.

En partenariat avec les collectivités territoriales, le ministère porte une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux territoires ruraux et ultramarins.

La Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER) joue un rôle clé dans cette mission, en garantissant la participation et l'accès de tous les habitants à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels.

Son action transversale vise à renforcer la cohésion sociale et à développer l'attractivité des territoires. Elle mène ce travail en étroite collaboration avec le secrétariat général, les directions générales des patrimoines et de l'architecture (DGPA), de la création artistique (DGCA), des médias et des industries culturelles (DGMIC), la Délégation à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ainsi que les représentants des associations et fédérations d'élus locaux.

—

Les services déconcentrés du ministère sont à votre disposition pour vous renseigner sur les dispositifs mis en œuvre par le ministère de la Culture et vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet culturel.

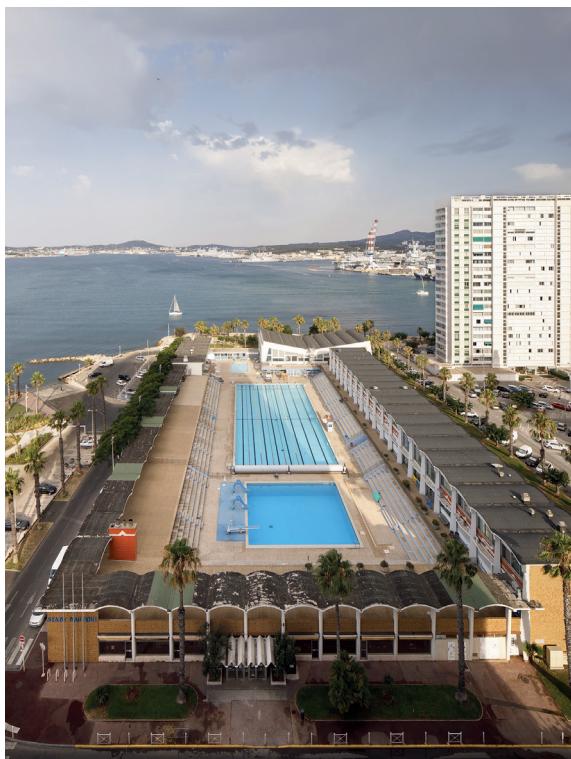


Photo de couverture : *Le Théâtre du Peuple M. Pottecher*, protégé au titre des monuments historiques © Christophe Raynaud de Lage.

Photo de gauche : *Piscine du Port-Marchand* labellisée ACR, Toulon, Alfred Henry, 1972 © Clément Guillaume — ministère de la Culture (DGPA /MPP).

Photo de droite : © Richard Volante.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS ET SOUTIENS EN FAVEUR DES TERRITOIRES

PATRIMOINES ET ARCHITECTURE

Préserver, valoriser et transmettre nos patrimoines

- Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables
- Musées de France et label « Exposition d'intérêt national »
- Patrimoine mondial et itinéraires culturels européens
- Fonds incitatif pour le patrimoine
- Fonds national pour l'archéologie préventive et soutien aux collectivités pour leurs missions de diagnostics archéologiques
- Soutien aux archives territoriales

Développer la qualité du cadre de vie et de l'architecture

- Labels « Villes et pays d'art et d'histoire » et « Architecture contemporaine remarquable »
- Conseil aux collectivités territoriales : unités départementales de l'architecture et du patrimoine, architectes conseils de l'État, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- Résidences d'architectes et ateliers *in-situ* des Écoles nationales d'architecture
- Consultation internationale « Quartiers de demain », Palmarès « réHAB XX^e »

CRÉATION ARTISTIQUE

Soutenir la vitalité artistique sous toutes ses formes

- 13 labels de la création portés conjointement avec les collectivités dans le champ du spectacle vivant et des arts visuels
- Soutien aux festivals, compagnies, groupes de musique et ensembles
- Soutien à la commande publique artistique
- GIP Cafés Cultures

TRANSITION ECOLOGIQUE

Transformer le secteur culturel, imaginer l'avenir ensemble

- Mobilisation du Fonds Vert sur des projets culturels
- Conseil pour concilier transition écologique et protection du patrimoine
- BouTure, boussole d'autodiagnostic à destination de toutes les structures culturelles
- Adaptation des lieux, équipements et activités culturels au changement climatique

DÉMOCRATIE CULTURELLE ET ENSEIGNEMENTS

Favoriser l'accès, l'inclusion et la participation de tous les habitants à la vie culturelle

- Label 100% EAC
- Été culturel
- Plan Fanfares
- Soutien aux écoles nationales et écoles d'art territoriales
- Soutien au cinéma et à l'image animée
- Soutien à l'éducation artistique et culturelle
- Soutien aux actions culturelles dans le champ de la justice, de la santé, du social, du sport et de l'éducation populaire
- Soutien aux projets artistiques et culturels pour les personnes en situation de handicap
- Pass Culture

Accompagner l'innovation et l'attractivité des territoires

- Fonds d'innovation territoriale
- Micro-Folies, tiers-lieux culturels
- Forums « Entreprendre dans la Culture »
- Label « Centre culturel de rencontre »

LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Promouvoir et faire vivre notre patrimoine linguistique

- Soutien aux projets pour la langue française et les langues de France
- Pactes linguistiques État – collectivités territoriales
- « Écouter Parler », le laboratoire mobile des langues sur les territoires
- Ressources : Guide pratique à l'usage des élus « Décider d'un nom de lieu » ; « 100 termes clés utiles aux collectivités locales »

LECTURE PUBLIQUE

Investir dans les bibliothèques et susciter la lecture à tous les âges

- Soutien aux opérations d'investissement, aux projets numériques et à l'extension des horaires d'ouverture
- Contrats territoire-lecture (communes et intercommunalités), et contrats départementaux lecture
- Soutien financier et scientifique à l'acquisition, la restauration et la valorisation des documents patrimoniaux
- Dispositif « Premières pages » pour la lecture des tout petits

CARTE DES SERVICES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN RÉGION

